

Le 21 décembre 2005

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 05-09

Instruction donnée au Secrétariat de la Commission de coopération environnementale de rendre publiquement accessible le dossier factuel concernant la communication SEM-00-006 (Tarahumara)

LE CONSEIL :

APPUYANT le processus prévu aux articles 14 et 15 de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) relatif au traitement des communications sur des questions d'application et à la constitution de dossiers factuels;

AYANT REÇU le dossier factuel final concernant la communication SEM-00-006;

NOTANT qu'il doit décider, en vertu du paragraphe 15(7) de l'ANACDE, si ledit dossier factuel doit être rendu public;

AFFIRMANT sa détermination à ce que le processus en question soit rapide et transparent;

DÉCIDE par la présente :

DE RENDRE publiquement accessible et de consigner au registre le dossier factuel final concernant la communication SEM-00-006 et;

D'ANNEXER au dossier factuel les observations que les Parties ont transmises au Secrétariat au sujet du dossier factuel provisoire.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

José Manuel Bulás Montoro
Gouvernement des États-Unis du Mexique

David McGovern
Gouvernement du Canada